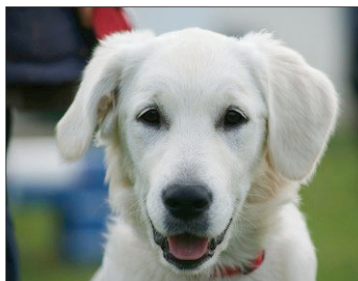


Coss - Infos



Loi sur la police des chiens

Entrée en vigueur le 1.1.2008, cette loi a pour principe de base que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment. À défaut, l'animal sera tenu en laisse et portera si nécessaire une muselière. Le Conseil d'Etat a adopté une liste de 3 races de chiens potentiellement dangereux: les Amstaff, les Pit Bull Terrier et les Rottweiler, soit grosso modo un millier de chiens annoncés dans le canton auxquels s'ajoutent les croisements et environ 20% de non annoncés. Chaque chien de ce type doit faire l'objet d'un test de conduite, d'obéissance et de maîtrise (TCOM), effectué en présence de son détenteur habituel.



Une «bonne bouille».

Halte aux crottes!

«Y a pas que sur les trottoirs que c'est gênant!» Mais aussi en pleine campagne, dans les champs, en sortant tranquille de sa propriété clôturée, voilà ... qu'on marche en plein dedans. Celle de votre chien? Non, puisque la crotte de celui-ci, vous l'assumez! C'est-à-dire que vous la ramassez, chez vous. Donc, celle que vous venez de rencontrer malencontreusement, c'est bien la crotte «d'un autre chien» qui ne se sera pas «lâché» devant la maison de son maître, mais plutôt devant chez vous.

Embêtant tout ça, mais voici quelques solutions «rigolotes» apprises par des élèves:

- acheter une «moto crotte» et la faire passer tous les mardis dans le village
- la donner au facteur, comme ça il

Coordonnées

Manuel Leal, Président de la
SCM 021 861 23 46
Danièle Jordan, Secrétaire de la
SCM daniele.jordan@sunrise.ch

ramassera les crottes en distribuant le courrier;

- inventer la trotticrotte: une trottinette avec un sac et une pelle;
- attacher un sac plastique aux fesses du chien;

Plus sérieusement, rappelons que les distributeurs «Robidog» ont été installés à différents endroits de la commune et que les sachets qui s'y trouvent sont là pour être utilisés à bon escient. C'est-à-dire, qu'une fois la «commission effectuée», le sac plastique et son contenu réintègrent le «Robidog» et non la haie voisine! Il est également nuisible et ridicule d'emballer une crotte «lestée» en forêt et d'y laisser traîner le sachet qui n'est absolument pas dégradable, contrairement à la crotte elle-même...!

En conclusion

Pour mes deux interlocuteurs, le chien prend une place énorme dans le cœur et dans la vie de son détenteur. Considéré bien souvent comme «un membre de la famille», il apporte son lot de joies, de connivence et d'aide dans certaines circonstances de la vie.



Pour des promenades «cool»!

À Danièle Jordan les mots de la fin *Je ne peux que recommander aux gens qui acquièrent un chien et qui n'ont pas ou peu d'expérience de suivre des cours non seulement afin de répondre aux obligations légales, mais aussi parce que cela en vaut la peine... Souvent, on vient à la SCM pour éduquer le chien et l'on y reste pour l'ambiance!* ■

Le saviez-vous?

A) En quoi consiste le TCOM?

- 1) Marche au pied avec laisse + stop + assis + terre (parcours tracé)
- 2) Croisement, en laisse, avec une personne habillée d'un long manteau et d'un chapeau (située derrière un grillage)
- 3) Croisement, en laisse, avec un cycliste ou une trottinette (personne située derrière un grillage)
- 4) Croisement, en laisse, avec un joggeur situé derrière un grillage.
- 5) Rappel sans distraction
- 6) Rappel à travers un mur physique composé d'une personne (costume d'homme d'assistance) et d'objets
- 7) Marche en laisse en passant près d'un chien situé derrière un grillage (Côté chien/chien)
- 8) Rappel avec distraction (chien en liberté derrière un grillage)
- 9) Jeu avec le détenteur (avec un jouet)

Voir la vidéo: <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/police-des-chiens/>

B) Vous aimeriez avoir un chien?

À l'avenir, avant de disposer de votre animal préféré, vous aurez l'obligation de suivre des cours théoriques. Ensuite, une formation pratique avec votre chien vous sera dispensée dans la première année qui suit l'acquisition. Vous apprendrez à connaître les besoins et les comportements de votre chien et à le contrôler dans toutes les situations de la vie quotidienne. Ces nouvelles dispositions sont applicables dès le 1er septembre 2008. Les personnes qui, à cette date, possèdent déjà un chien devront seulement suivre la formation pratique si elles acquièrent un nouvel animal. Par contre, les nouveaux propriétaires auront jusqu'au 1er septembre 2010 pour régulariser leur situation ■

En bref

Administration communale - Fêtes de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale: Greffe municipal, Bourse communale, Office de la population et Service technique, seront fermés du mercredi 24 décembre 2008 à 12h jusqu'au lundi 5 janvier 2009 à 7h30.

Heures d'ouverture de l'office communal de la population en 2009

Dès le 5 janvier 2009, l'Office communal de la population (Contrôle des habitants) sera ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi matin:	07.30 h. – 12h
Mardi après-midi:	13h30 – 17 h
Mercredi matin:	7h30 – 12h
Jeudi après-midi:	13h30 – 18h30
Vendredi matin:	7h30 – 12h

Déchèterie - gros déchets et ordures ménagères - fêtes de fin d'année

En plus des jours fériés officiels, la déchèterie sera fermée le vendredi 26 décembre. Elle sera par contre ouverte les samedis 27 décembre 2008 et 3 janvier 2009 selon l'horaire habituel.

Attention: nous vous rappelons que le ramassage des gros déchets du mois de décembre n'a pas lieu et que le ramassage des ordures ménagères du vendredi 2 janvier 2009 est supprimé.

Cars postaux - nouvel arrêt

Dès le 14 décembre, un nouvel arrêt de CarPostal sur la ligne Cossonay – Morges, via Cottens, sera instauré sur la Route d'Aubonne, au débouché des chemins de la Condémine et de la Jonchère.

Conseil communal

Le Conseil communal est convoqué le lundi 15 décembre prochain pour sa dernière séance de l'année. A cette occasion, la séance aura lieu à l'aula du Pré-aux-Moines (bâtiment PAM 3), à 19h15 h. Les points suivants seront portés à l'ordre du jour: réaménagement ancien local du feu, adhésion à l'ARCAM, budget 2009, postulat Mayer (arrêts bus supplémentaires de CarPostal). ■